affdrie au 08.06.23



## **APPEL DE CANDIDATURES**

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue – par rétrocession, échange, substitution – tout ou partie des biens suivants :

**AS 84 21 0407 01 -** SC5 :

Libre

Aucun bâtiment

Commune de CAMARET-SUR-AIGUES(84) - Surface sur la commune : 21 a 70 ca

- 'Rouvieres': C- 236(J)

Classification urbanisme - CAMARET-SUR-AIGUES: Zone A au PLU

XA 84 22 0346 01 - SC5 :

Libre

Aucun bâtiment

Commune de CAMARET-SUR-AIGUES(84) - Surface sur la commune : 36 a 80 ca

- 'Rouvieres': C- 233(J)- 233(K)- 238

Classification urbanisme - CAMARET-SUR-AIGUES: Zone A au PLU

XA 84 23 0175 01 - SC5 :

Libre

Aucun bâtiment

Commune de CAMARET-SUR-AIGUES(84) - Surface sur la commune : 89 a 65 ca

- 'Rouvieres': C- 239(J)- 239(K)- 305

Classification urbanisme - CAMARET-SUR-AIGUES: Zone A au PLU. Parcelles en Agriculture Biologique

Commune de VIOLES(84) - Surface sur la commune : 31 a 44 ca

- 'Les routes': BC- 4[588]

Classification urbanisme - VIOLES: Zone A au PLU. Parcelles en Agriculture Biologique

La production issue des biens, décrits ci-dessus, relève, pour tout ou partie, de l'Agriculture Biologique au sens de l'article L.641-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature en s'adressant par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 25/06/2023

à l'adresse ci-dessous où des compléments d'informations pourront être obtenus :

**SAFER** Provence Alpes Côte-d'Azur, Maison de l'Agriculture, Agroparc 97 Rue des Meinajaries, CS 70013 84918 AVIGNON Cedex 9, Tél.: 0488780084

Le 6 juin 2023

Laurent VINCIGUERRA Directeur Général Délégué

A CAMARET-SUR-AIGUES, le &

Visa du Maire et cachet

(Valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 17 jours)

pub\_appl\_cand\_mair\_docx - Maj 06 Octobre 2022